

# Commission des interventions

## Séance du 6 octobre 2026

Décision CDI n° 2026-18

### **Pôle R&D « MIAME » pour la gestion des Migrateurs Amphihalins dans leur Environnement 2025-2031 - Programme d'actions 2027**

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 131-8 à L. 131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R. 131-28 à R. 131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R. 131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le décret en date du 5 juin 2023 nommant Monsieur Olivier THIBAUT en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- **Vu** le contrat d'objectifs et de performance 2026-2030 de l'Office français de la biodiversité signé avec l'État le 12 décembre 2025 ;
- **Vu** le programme d'intervention 2026-2030 de l'Office français de la biodiversité approuvé par les délibérations n°2025-19 du 27 novembre 2025 et n° 2026-03 du 12 mars 2026 du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- **Vu** le rapport du directeur général de l'OFB ;

et après avoir valablement délibéré,

## D É C I D E

### ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve le projet d'avenant pour le programme d'actions 2027 du contrat de coopération relatif au programme scientifique 2025-2031 du Pôle R&D « MIAME » pour la gestion des Migrateurs Amphihalins dans leur Environnement, entre l'OFB, l'INRAe, l'Institut Agro et l'Université Pau et des Pays de l'Adour, dans les conditions précisées dans le rapport présenté par le directeur général.

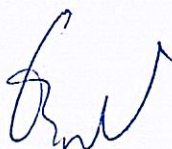
### ARTICLE 2 :

La Commission des interventions approuve le montant du programme d'actions 2027 du pôle R&D MIAME dans le cadre de sa programmation 2025-2031 pour un coût total de **9 119 662,21 €**, et fixe le montant de la soulte maximum de l'OFB aux partenaires de ce programme à **2 181 464,12 € nets de taxe**.

### ARTICLE 3 :

Le Directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes du contrat avec l'INRAe, l'Institut Agro et l'Université Pau et des Pays de l'Adour, et à procéder à sa signature.

Le Directeur général délégué aux ressources,  
chargé du secrétariat  
de la commission des interventions



Raphaël BELLO

La Présidente  
de la Commission des interventions

SANDRINE  
ROCARD

Signature numérique de  
SANDRINE ROCARD  
Date : 2026.10.06 18:47:37  
+02'00'

Sandrine ROCARD